

ANNEXE 2

Modèle de formulaire pour la déclaration en vue d'une publication sur le site internet de chaque commune

Déclaration faite en exécution de l'article 7, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Nom : __Lamouline_____

Prénom : Christian

Numéro national : 69.02.11-379.75

Adresse : _____

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) ¹

MANDATS

Bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe

Président Brulocalis

Administrateur EBC Work@Berchem

FONCTIONS

FONCTIONS DÉRIVÉES

Conseil consultatif des sports, Conseil consultatif des seniors, concertation syndicale, concertation Commune/CPAS, ABC en HOC, Transit, comité du Bal, FBFSU, CEQV : de droit
Commission subsides, commission prévention : sur désignation par le Conseil Communal

Membre de la commission de concertation urbanistique en tant que membre du Collège en charge de l'urbanisme

¹ y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

2. Rémunérations et avantages de toute nature ² qui découlent des mandats visés aux tirets 1^{er} à 5 ³ et 7 de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2 ⁴, accompagnées des fiches fiscales

[illegible]

² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. d'un mandat exécutif ;
3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

⁴ électives ou non

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

[illegible]

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er} ⁵, et les rémunérations ⁶ perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) ⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration ⁸

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 ^{ème} tiret	MONTANTS
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS

Fait à Berchem-Sainte-Agathe, le 27/09/2026

Nombre d'annexes : 1

Signature



⁵ Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

⁸ Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;

- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

COMPTE INDIVIDUEL
Année fiscale 2025

Sécurité sociale :	
ORPSS N°: 93026297	
Sécurité sociale :	
ORPSS N°: 93026297	
Sécurité sociale :	
ORPSS N°: 93026297	
Sécurité sociale :	
ORPSS N°: 93026297	

LAMOULINE CHRISTIAN	Matricule : 690211379	Entrée : 01/12/2018
Rue des Fleuristes, 23	Né(e) le : 11/02/1969	Sortie :
1082 Berchem-Ste-Agathe	à	Service : 500
Belgique	Nationalité : Belge	Art. du budget : 101/111-04
(Code destination : MAN FR)	Situation fiscale : Célibataire	Périodicité : Mensuel
NISS : 69021137975		
Masculin		
Catégorie : Mandataire Public		
Fonction : (2) MANDATAIRE PUBLIC	24	(Devise : EUR)
Barème : YBourg - YBourg (56721,66 / 56721,66 : type NL)		

Pour le mois de	Exécuté en	Pres- N tés	Assi- 100%	Jrs. milés	Onss	Ftt	Montant Base	Mensuel Brut	Base ret. Sociale	Cotisations AMI/ONSS	Cotisation Pension	Assur. Groupe	Imposable	Précompte Profess.	Autres Cotis.	Saisies/ Récup	Net Payé	Motif
12/2024	05/2025	0,0	0,0	0,0	0	1/1	8.319,37	8.319,37	8.319,37	1.087,34	0,00	0,00	7.232,03	3.253,69	0,00	10,20	3.968,14	Pécule de vacances
4ème trim.	2024	0,0	0,0	0,0	0	0		8.319,37	8.319,37	1.087,34	0,00	0,00	7.232,03	3.253,69	0,00	10,20	3.968,14	
Total Fonction N°2		0,0	0,0	0,0	0	0		8.319,37	8.319,37	1.087,34	0,00	0,00	7.232,03	3.253,69	0,00	10,20	3.968,14	
Tot. année précéd.		0,0	0,0	0,0	0	0		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total année		0,0	0,0	0,0	0	0		8.319,37	8.319,37	1.087,34	0,00	0,00	7.232,03	3.253,69	0,00	10,20	3.968,14	
Total exercice		0,0	0,0	0,0	0	0		8.319,37	8.319,37	1.087,34	0,00	0,00	7.232,03	3.253,69	0,00	10,20	3.968,14	

